

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

## FONDS D'INDEMNISATION COVID-19 - (N° 3723)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa soulève de nombreuses questions : qui seront les « représentants de l'État » choisis ? Quelles seront les « organisations » et les « associations de victimes » choisies et sur quels critères ? Mieux encore : quelles « personnalités qualifiées » le texte entend-t-il faire siéger audit conseil d'administration et sur quels critères ? Cet alinéa approximatif doit être supprimé.